



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

CONVOCACTION

Date : 27/03/2023

Envoi le : 30/03/2023

Publication le : 30/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 05

Pouvoirs : 05

Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET,
François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Danielle PLOQUIN,
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Pascal NOYAU.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230411-DEL_11042023_06-BF



DEL N° 11-04-2023/06 ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2023.

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 21 mars 2023,

VU l'avis favorable de la commission de finances du 29 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix pour et 5 voix contre :

A VOTÉ le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

A APPROUVÉ le Budget Primitif 2023 présenté en séance, d'un montant total de 8 393 455.38 € réparti de la façon suivante :

- Section d'investissement 2 129 957.71 € soit 25 % du BP.
- Section de fonctionnement 6 263 497.67 € soit 75 % du BP.

A PRÉCISÉ que la comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget - primitif - de l'exercice précédent.

A PRÉCISÉ que le budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

A PRÉCISÉ que la liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 657362 et 6574.

A PRÉCISÉ AVOIR OPTÉ pour la neutralisation totale des amortissements des comptes 2041511 et 2046 pour une durée de 15 ans conformément au décret n° 215-1846 du 29/12/2015

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **13 AVR. 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **13 AVR. 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230411-DEL_11042023_06-BF